



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
17/03/22

Date d'affichage :
23/03/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés-représentés : 4

Votants : 23

Excusés : 0

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 mars 2022.

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme RUSCART Delphine, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M SIX, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres présents en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme ALLOSSERY Marie-Laure représentée par Mme GANTIEZ

Mme POTTEAU Gisèle représentée par Mme LOYEZ

Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par M WIPLIE

M. BOCQUILLON Sébastien représenté par Mme NOMBERG

N° du registre des délibérations : 23/2022

Objet : Autorisation de contracter un emprunt

Pour le financement de la reconstruction du groupe scolaire Ferry Vion, différentes subventions sont sollicitées. Le reste à charge de la collectivité nécessite le recours à un emprunt.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Recettes	HT
Mairie de Houplin-Ancoisne	2 606 764,00 €
Préfecture du Nord - Dotation de soutien à l'investissement local	593 817,00
Aide départementale Villages et Bourgs estimée	300 000,00
Métropole Européenne de Lille Fonds de concours estimé	300 000,00
TOTAL RESSOURCES	3 800 581,00 €
<i>Montant du programme HT</i>	<i>3 800 581,00 €</i>

Pour la part autofinancée, l'emprunt contracté présentera les caractéristiques suivantes :

Montant maximal emprunté : 2 800 000€

Durée du prêt : 25 ans

Taux maximal : 1,7%

Un ou plusieurs contrats de prêts peuvent être sollicités permettant de trouver la solution la plus efficiente pour la collectivité.

Après avoir entendu cet exposé, avec 17 voix pour et 6 voix contre (M CRESPEL, M SIX, Mme DELORY, M BOCQUILLON, Mme NOMBERG, M DUTHOIT), le Conseil Municipal,

Autorise Mme la Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'emprunt dont les caractéristiques sont reprises ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ